

OBJET DE LA PROCÉDURE  
 de  
 PRAGNIE ~~XXXXXXXXXX~~  
 de  
 ITÉ  
 B.T de  
 V. N° 18 / 1980

**BORDEREAU D'ENVOI**

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES  
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE  
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE  
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

Observation d'un objet volant non identifié.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

80306418  
 5-1-80

Observation d'un objet volant non identifié.

ENQUÊTE

PRÉLIMINAIRE  
 FLAGRANT DÉLIT  
 COMMISSION ROGATOIRE  
 AUTRE

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	- Procès verbal de synthèse.
2	- Croquis de situation générale.
3	- Procès verbal d'audition de G , M .
4	- Procès verbal d'audition de T , L .
5	- Procès verbal d'audition de N , J -C .
6	- Procès verbal d'audition de B , M , épouse G .

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)  
 NOMBRE D'EXEMPLAIRES

2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A
1	M. le Préfet de A
1	M. le Général Commandant la Région Aérienne à
2	M. le Ministre des Armées, D.G.J.M, bureau emploi renseignements.
1	M. le Général Commandant le C.R.G.M à
1	M. le Général Commandant la Légion de A
1	M. le Directeur de la Gendarmerie et de la Justice Militaire.
1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de Compagnie LE 22 février 1980.

SUITE DU B.E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR :

DATE, SIGNATURE, CACHET

GROUPEMENT  
 1 de  
 COMPAGNIE XXXXXXXX  
 de  
 UNITÉ  
 B.T de  
 PROCÈS VERBAL N° 18 / 1980

D'ENQUETE PRELIMINAIRE

Observation d'un objet volant non identifié.

CAVRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

ANALYSE - RÉFÉRENCE

Analyse : Observation d'un objet volant non identifié.

Références : Circulaire Ministérielle numéro 32.600 NA/GEND/T du 2 août 1968.

Article 81 du Décret du 20 mai 1903 modifié.

NOUS SOUSSIGNÉS D, G, gendarme Agent de Police Judiciaire,  
L, J -P, gendarme Agent de Police Judiciaire,  
 VULS ARTICLES 20 et 75 du Code de procédure pénale ;  
 RAPPORTAS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

LE 5 janvier 1980 A 19 HEURES 10, G, M, demeurant à, au Hameau, nous avise téléphoniquement qu'il a observé en compagnie de plusieurs camarades, un objet volant qu'ils n'ont pu identifier se déplaçant dans le ciel de.

L'observation de ce phénomène a eu lieu le 5 janvier 1980 entre 18 heures 30 et 19 heures 30.

Nous rendons compte de ces faits à notre Commandant de Compagnie à. Le 6 janvier 1980, à 8 heures, un message circonstancié lui est adressé sous le numéro 3/M.

Selon les témoignages recueillis, cet objet avait la forme d'une sphère et semblait venir de la direction de, se dirigeant vers, puis vers, évoluant à une altitude comprise entre 1 000 et 4 000 mètres.

Ce phénomène était lumineux, et de différentes couleurs, notamment blanc rouge et bleu. Des faisceaux lumineux blancs semblaient être dirigés vers le sol.

Il se déplaçait horizontalement à vitesse lente mais variable, animé d'un mouvement rotatif.

Au cours du passage de cet objet, aucun bruit n'a été perçu. La taille de celui-ci a été évaluée à celle d'une roue de véhicule de tourisme, et se trouvait à une distance de 10 000 mètres.

Le soir de l'observation le temps était clair, il n'y avait aucun nuage et la lune n'était pas apparente.

Aucun des témoins n'a songé à prendre des clichés photographiques. Il est à mentionner que des avions à destination de ou survolent fréquemment cette région, mais ils repartent ensuite en direction de l'une de ces deux piste et non en direction de.

Les coordonnées (U.T.M) d'observation sont les suivantes :

Identités des observateurs :

.../...

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES  
 AIRE  1 Monsieur le Préfet de à  
 2 Monsieur le Procureur de la

DATE DE CLÔTURE  
 LE 22 février 1980

VU ET TRANSMIS PAR  
 LE COMMANDANT D'UNITÉ  
 SIGNATURE ET CACHET

G \_\_\_\_\_, M \_\_\_\_\_, ans, ouvrier d'usine, demeurant au hameau  
à \_\_\_\_\_, né le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ fils de R \_\_\_\_\_ et de I \_\_\_\_\_ A \_\_\_\_\_, marié  
nationalité française.

-----

T \_\_\_\_\_, I \_\_\_\_\_, ans, retraité, demeurant au hameau  
à \_\_\_\_\_, né le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ fils de L \_\_\_\_\_ et de H \_\_\_\_\_ G \_\_\_\_\_, marié, nationa-  
lité française.

-----

N \_\_\_\_\_, J -C \_\_\_\_\_, ans, demeurant au hameau  
à \_\_\_\_\_, sans profession, né le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ fils de V \_\_\_\_\_ et de R \_\_\_\_\_ L \_\_\_\_\_, céliba-  
taire, nationalité française.

-----

B \_\_\_\_\_, M \_\_\_\_\_, épouse G \_\_\_\_\_, ans, sans profession, demeurant  
au hameau \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_, née le \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_, fille de R \_\_\_\_\_ et de Y \_\_\_\_\_ M \_\_\_\_\_,  
mariée, nationalité française.

-----

C L O T U R E

-----

De nombreuses personnes ont été contactées dans les environs  
des lieux de l'observation de ce phénomène mais aucune d'elles n'a  
observé de tels faits.

-----

GROUPEMENT :

de

COMPAGNIE ~~XXXXXXXX~~

# PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

AFFAIRE

G \_\_\_\_\_, M

et consorts.

de

UNITÉ

B.T de

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N°18 / 1980

PERSONNE  
ENTENDUE

G \_\_\_\_\_, M \_\_\_\_\_, demeurant à \_\_\_\_\_

RÉFÉRENCES

CE JOUR cinq janvier mil neuf cent quatre vingts,  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), L \_\_\_\_\_, J \_\_\_\_\_ -P \_\_\_\_\_, gendarme Agent de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES 20 et 75 \_\_\_\_\_ DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

à son domicile, entendons :

G \_\_\_\_\_, M \_\_\_\_\_ ans, ouvrier d'usine, demeurant au Hameau \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_, né le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_, fils de R \_\_\_\_\_ et de I \_\_\_\_\_ A \_\_\_\_\_, marié, nationalité française, qui déclare à 19 heures 40 :

«Ce jour, vers 18 heures 30, j'ai été témoin des faits suivants :

Mon voisin, T \_\_\_\_\_, I \_\_\_\_\_, est venu me prévenir car il avait aperçu un objet volant non identifié. Je suis sorti, et effectivement j'ai pu observer un objet de forme sphérique se déplaçant dans le ciel.

Cet objet devait se trouver à environ 10 kilomètres, et à 1000 mètres du sol. D'après mes connaissances géographiques, je pense que ce phénomène devait évoluer au dessus de la Commune de \_\_\_\_\_

Cette sphère était lumineuse, de couleur blanche, rouge et bleue. La majeure partie était blanche, cerclée de rouge et de bleu.

L'ensemble était entouré de faisceaux lumineux semblables à des projecteurs. Ces faisceaux étaient obliques par rapport à la sphère.

L'ensemble pouvait être de la grosseur d'une roue de véhicule automobile. Les projecteurs étaient dirigés vers le sol.

Cet objet se déplaçait de droite à gauche, animé d'un mouvement pivotant pareil à une toupie. Après s'être rapproché, celui-ci est reparti rapidement en direction de \_\_\_\_\_, et a disparu.

Il semblait venir de la direction de \_\_\_\_\_

Je n'ai perçu aucun bruit de moteur ou autre, cette sphère se déplaçait silencieusement. Je ne puis dire de quelle matière pouvait être faite celle-ci, je n'ai vu que de la lumière.

Personnellement, c'est la première fois que je vois une chose semblable. J'ai pu l'observer une seconde fois, mais beaucoup plus loin. J'ai pu l'observer pendant environ 7 minutes au cours des deux apparitions.

Plusieurs témoins ont avec moi vu ces faits. A mon avis cela ne pouvait pas être un avion. »

Le 5 janvier 1980, à 19 heures 55.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations).

GROUPEMENT

de

COMPAGNIE XXXXXXXX

de

UNITÉ

B.T de

P.V N° 18 / 19 80

# PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

AFFAIRE

G

M

et consorts.

ADRESSE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE T, L, demeurant à

RÉFÉRENCES

CE JOUR six janvier mil neuf cent quatre vingts,  
NOUS SOUSSIGNÉ(S) I, J -P, gendarme Agent de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, ASSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

à son domicile, entendons :

T, L, ans, retraité, demeurant à Hameau  
, né le à  
fils de L et de H : G, marié, nationalité  
française, qui déclare à 11 heures 30 :

Hier, 5 janvier 1980, vers 19 heures, j'ai été témoin des faits suivants :

Ayant entendu mon chien aboyer, je suis sorti dans ma cour, et c'est là que j'ai aperçu un objet volant se trouvant à peu près au dessus de la Commune de

Il s'agissait d'une boule lumineuse dont le centre était rouge, et dont partaient des faisceaux lumineux jaunes. Le tout était cerclé de blanc.

J'ai pris deux points de repère, afin de suivre l'évolution de cette chose. J'ai pu alors observer que cet objet après s'être immobilisé s'est déplacé par intermittence en direction de

o J'ai pu observer ce phénomène pendant environ 30 minutes.

Au bout de ce laps de temps, cet objet a définitivement disparu. Au cours de ses déplacements, j'ai remarqué que cette sphère était animée d'un mouvement rotatif semblable à celui d'une toupie.

Je n'ai perçu aucun bruit provenant de cette chose. Je pense que ce phénomène devait évoluer à une altitude de 4 000 mètres environ.

De cette sphère de dégageait une lumière intense, non comparable à un reflet, mais au contraire comme une source lumineuse.

N'ayant pas vu autre chose que de la lumière, je ne puis dire de quelle matière pouvait être faite cette sphère. Hier soir le temps était clair, et il n'y avait pas de brouillard. Je puis affirmer qu'il ne s'agissait pas d'un avion ou d'un ballon sonde.

Il s'agit d'un phénomène inhabituel, et inexplicable. Au cours de cette apparition, aucun phénomène étrange ne s'est produit.

C'est la première fois que j'observe de tels faits.

Le 6 janvier 1980 à 11 heures 50.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations).

GROUPEMENT

de

COMPAGNIE ~~XXXXXX~~

de

UNITE

B.T de

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

M

et consorts.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 18 / 1980

PERSONNE ENTENDUE N , J -C , demeurant à

RÉFÉRENCES

CE JOUR six janvier mil neuf cent quatre vingts,  
NOUS SOLSIGNÉ(S) D , G , gendarme Agent de police judiciaire,

VU LES ARTICLES 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

à son domicile, entendons :

N , J -C , ans, demeurant à Hameau  
, né le à  
fils de V et de R L , sans profession, célibataire  
nationalité française, qui déclare à 11 heures 15 :

Depuis ma naissance, je réside à , Commune  
de .

Vers 18 heures 30, le 5 janvier 1980, je me trouvais dehors en compagnie de G , M , lorsque nous avons vu un phénomène extraordinaire.

En effet, dans le ciel, à une distance de 1 000 mètres environ j'ai vu une boule de couleur blanche, bleue et rouge avec des faisceaux externes.

Cette sphère mesurait 50 centimètres de diamètre et était composée d'un noyau blanc avec des cercles concentriques bleus, et rouges le plus externe était bleu et des faisceaux obliques semblaient éclairer le sol.

Lorsque nous avons vu cette sphère, elle était immobile, puis elle est partie en arrière et sur le côté en vrille. Elle semblait survoler , et elle se dirigeait vers .

Je tiens à préciser que lorsque cet objet est reparti, les faisceaux lumineux se sont éteints.

J'ai vu cela pendant environ 5 minutes. Je ne pense pas avoir rêvé, d'ailleurs plusieurs personnes ont été témoins de ce phénomène."'

Le 6 janvier 1980 à 11 heures 40.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations).

-----

GROUPEMENT

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE + G \_\_\_\_\_, M \_\_\_\_\_ et consorts.

de

COMPAGNIE ~~XXXXXXXXXX~~

de

UNITÉ

B.T de

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 18 / 19 80

PERSONNE ENTENDUE B \_\_\_\_\_, M \_\_\_\_\_, épouse G \_\_\_\_\_, demeurant à \_\_\_\_\_

RÉFÉRENCES

CE JOUR six janvier mil neuf cent quatre vingts,  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), D \_\_\_\_\_, G \_\_\_\_\_, gendarme A.P.J.

VU LES ARTICLES 20 et 75 \_\_\_\_\_ DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

à son domicile entendons :

B \_\_\_\_\_, M \_\_\_\_\_, épouse G \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ ans, sans profession, demeurant au  
Hameau \_\_\_\_\_, Commune de \_\_\_\_\_, né le \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ fille de R \_\_\_\_\_ et de Y \_\_\_\_\_ M \_\_\_\_\_  
mariée, nationalité française, qui déclare à 11 heures 45 :

« Hier, vers 18 heures 30, mon mari qui se trouvait dehors m'a  
appelé afin de regarder dans le ciel.

Je suis sortie et j'ai vu une sphère dans le ciel. Cette boule  
avait environ cinquante centimètres de diamètre et avait un noyau blanc  
et des cercles concentriques de couleur rouge et bleue.

Le dernier cercle était porteur de faisceaux lumineux de cou-  
leur blanche qui se dirigeaient vers le sol.

Voyant cela, je suis immédiatement rentrée chez moi car j'ai  
eu peur. Je pense qu'il s'agissait d'un phénomène extraordinaire.

Je ne puis vous en dire plus car je ne me souviens plus du  
reste. »

Le 6 janvier 1980, à 12 heures.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y  
persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations).